

## **REGLEMENT DU CONCOURS « PRONOSTICS COUPE DU MONDE »**

### **Article 1 : Société organisatrice**

Human energy SAS RCS Thonon 537 555 443 dont le siège social est situé au 178 rue des Frères Lumière 74166 Saint Julien en Genevois Cedex - organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 10/04/2014 au 30/06/2014 inclus.

L'opération est intitulée : «**PRONOSTICS COUPE DU MONDE** » sur un principe de concours de pronostics de tous les matchs de la Coupe du Monde de football au Brésil du 12 juin au 13 juillet 2014.

Le concours se déroulera pendant ces dates avec une limite de participation la veille de la finale soit le 12 juillet 2013 à minuit (GMT+2)

Cette opération est accessible via internet sur la page facebook de HUMAN ENERGY DRINK à ce lien :

[https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app\\_230604766962059](https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app_230604766962059)

### **Article 2 : Conditions de participation**

**2.1** Ce concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

**2.2** Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes âgées de moins de 13 ans.

**2.3** Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

**2.4** La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Le jeu se déroule au travers d'une application délivrée par la société Socialshaker et est disponible à cette adresse web : [https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app\\_230604766962059](https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app_230604766962059)

Pour valider sa participation le candidat devra cliquer sur « J'aime » la page HUMAN ENERGY DRINK sur Facebook (devenir fan) et enfin avoir pris connaissance et accepter les modalités de participation.

Le candidat pourra ensuite, et jusqu'au 12 juillet 2014 minuit (GMT+2), pronostiquer les résultats de TOUS les matchs de la Coupe du Monde de Football au Brésil, depuis le match d'ouverture jusqu'à la finale.

Chaque bon pronostic réputé exact attribuera 3pts au participant.

Dès le 15 juillet 2014 un classement définitif de tous les participants avec leur nombre de points respectifs sera publié avec des lots attribués aux 3 premiers de ce classement avec la répartition suivante :

Pour le 1<sup>er</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, un T-Shirt, une casquette, un tour de cou et une chiffonnette He.

Pour le 2<sup>ème</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, une casquette, un tour de cou et une chiffonnette He.

Pour le 3<sup>ème</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, un tour de cou et une chiffonnette He.

En cas d'ex-aequo un tirage au sort sera effectué.

Le jeu est organisé du 12/06/14 au 12/07/14 23h59 GMT+2

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à [https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app\\_230604766962059](https://www.facebook.com/HumanEnergyDrink?sk=app_230604766962059)

### **Article 4 : Dotation**

Le Jeu est composé de la dotation suivante : pour le 1<sup>er</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, un T-Shirt, une casquette, un tour de cou et une chiffonnette He.

Pour le 2<sup>ème</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, une casquette, un tour de cou et une chiffonnette He.

Pour le 3<sup>ème</sup> du classement : Un pack de 4 canettes Human energy, un tour de cou et une chiffonnette He.

### **Article 5 : Acheminement de la dotation**

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement de son lot via un email dans les 30 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant.

La dotation n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de la dotation est strictement interdit. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation de la dotation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **Article 6 : Limitation de responsabilité**

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites internet et réseaux sociaux de la marque et la participation au Concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook, ni par les autres réseaux sociaux utilisés. Les sociétés Facebook, Twitter, Google, Instagram et YouTube ne pourront donc en aucun cas être tenues comme responsables de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à ces sociétés. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

#### **Article 7 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, mail, téléphone ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant le prix. En participant au Concours, le participant accepte de fait son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 178 rue des Frères Lumière-74166 Saint Julien en Genevois Cedex.

#### **Article 8 : Dépôt du règlement et litiges**

A compter de la date de sa mise en place, ce concours fait l'objet du présent règlement en cours de dépôt.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 178 rue des Frères Lumières-74166 Saint Julien en

Genevois Cedex. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Concours tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.